

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2011 – 004 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU THEIL DRESSE PAR LE PERCEPTEUR

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 de la ZAE du Theil, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Déclare que le compte de gestion de la ZAE du Theil dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 15.02.2011

Publié ou notifié

Le : 09.02.2011

Le Président,



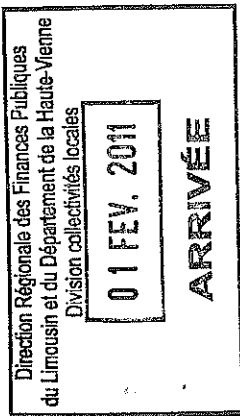
Jean-Claude LEBLOIS

TRÉSOR PUBLIC

TRES. SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

N° CODIQUE 087028

Date d'édition : 31/01/2011



IDENTIFIANT BUDGET 30200

N° de SIRET 24871936100037

CC NOBLAT ZAE DU THEIL

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2010**

PRÉSENTÉ À

Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M. Jean-Jacques PICOT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2010 AU 31/12/2010

30200 - CC NOBLAT ZAE DU THEIL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
- Budget principal					
investissement					
onctionnement					
TOTAL I					
I - Budgets des services à caractère administratif					
C NOBLAT ZAE DU THEIL					
investissement	-141 314,86	0,00	-3 503,13	0,00	-144 817,99
onctionnement	49 790,69	49 790,69	38 972,86	0,00	38 972,86
Sous-Total	-91 524,17	49 790,69	35 469,73	0,00	-105 845,13
TOTAL II	-91 524,17	49 790,69	35 469,73	0,00	-105 845,13
II - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-91 524,17	49 790,69	35 469,73	0,00	-105 845,13

30200 - CC NOBLAT ZAE DU THEIL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Révisions budgétaires totales (a)	198 565,00	204 425,00	402 990,00
Titres de recettes émis (b)	49 790,69	88 071,05	137 861,74
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	49 790,69	88 071,05	137 861,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	198 565,00	204 425,00	402 990,00
Mandats émis (f)	53 293,82	49 098,19	102 392,01
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	53 293,82	49 098,19	102 392,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		38 972,86	35 469,73
(h - d) Déficit	3 503,13		



30200 CC NOBLAT ZAE DU THEIL

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qu'il déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

- 1 FEV. 2011



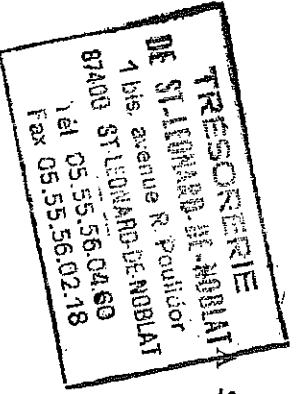
Pour le Directeur Régional Des Finances Publiques
et par délégation,
l'adjoint du DSRF

Jean-Koël MONTTEIL
Jean-Koël MONTTEIL

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CC NOBLAT ZAE DU THEIL pendant l'année 2010 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le...
qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats



SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT, le 02.02.2011
LE TRÉSORIER,
J. J. PICOIT

A Saint Léonard de Noblat, le 11/02/2011

